

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4128 - LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

BONNE GOUVERNANCE

Soupçon de détournements à la régie financière de Kinshasa

Soupçon de détournements à la régie financière de Kinshasa. Après huit mois d'enquêtes et d'investigations menées par ses services, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption a transmis ses conclusions à la justice. Dans un communiqué rendu public le 19 novembre, cette structure a révélé l'existence « d'indices sérieux de détournements » à la Direction générale des recettes de Kinshasa. Selon cette agence, en effet, ces détournements sont à hauteur de plusieurs millions de dollars américains. Elle note que ses conclusions sont émises après huit mois d'investigations et rassure respecter le principe de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction.

Page 3



La DGRK/DR Photo 2: Le communiqué de l'APLC

CRISE SÉCURITAIRE EN ETHIOPIE

Félix Tshisekedi invite les parties en conflit au dialogue

Dans une déclaration publiée le 18 novembre, le président en exercice de l'institution panafricaine, Félix-Antoine Tshisekedi, a lancé un vibrant appel aux parties impliquées dans le conflit du nord de l'Éthiopie,

pour qu'elles privilégient le dialogue afin de restaurer la paix et la réconciliation nationale. Sur la même lancée, le président de l'Union africaine a déclaré apprécier à sa juste valeur, « le travail statutaire louable

accompli par le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine » et l'a exhorté à demeurer saisi de cette question importante de la restauration de la paix en Éthiopie.

Page 3

CLASSEMENT FIFA

La RDC occupe la 64^e place en novembre



Les Léopards de la RDC.

La belle prestation des Léopards lors des deux dernières journées des éliminatoires de la Coupe du monde de football Qatar 2022 s'est répercutée sur le classement de la Fédération internationale de football association (Fifa) pour ce mois de novembre. Le pays a ainsi gagné trois places dans ce classement dont l'actualisation a eu lieu le 19 novembre.

La RDC passe de la 67^e à la 64^e position et se retrouve au 64^e rang mondial et 12^e rang en Afrique, derrière le Burkina Faso (11^e rang et 60^e au monde) et l'Afrique du Sud (13^e rang en Afrique et 68^e au monde).

Page 4

INSÉCURITÉ À L'EST

Thomas Lubanga et la Task force au chevet de l'Ituri



Thomas Lubanga/DR

Conduite par Thomas Lubanga, la Task force pour la pacification, la réconciliation et le développement de la province de l'Ituri s'est dite prête à mener des actions sur le terrain pour aider le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, à mettre fin aux forces du mal qui écumant cette partie de la République.

C'est ce qui ressort de l'audience que le chef de l'État a accordée, le 18 novembre, à l'entité de la société civile de cette province. Le coordonnateur de la Task force a saisi cette occasion pour lancer un appel à tous ceux qui sèment la terreur « d'arrêter d'écrire l'histoire de l'Ituri en lettres de sang ».

Page 2

MÉDIAS

Olpa exige la levée de la suspension de la RTS à Mbandaka

La mesure conservatoire, selon l'organisation non gouvernementale, est excessive et de nature à porter atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.



L'entrée principale des installations de la RTS

L'organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), exige la levée immédiate et inconditionnelle de la mesure de suspension de la Radiotélévision Sarah (RTS), station privée émettant à Mbandaka, province de l'Équateur. Se déclarant surprise par cette mesure conservatoire excessive de nature à porter atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, cette organisation tient à rappeler que seul le régulateur public des médias, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, est habilité à prendre cette décision conformément à la loi du 10 janvier 2011. Et

d'appeler, par conséquent, l'autorité provinciale à revenir sur cette décision et à rouvrir sans condition la RTS.

La RTS, rappelle Olpa dans son communiqué du 19 novembre, est la propriété de l'ancien gouverneur de province, Jean-Claude Baende. Elle a été suspendue, le 15 novembre dernier, par le ministre provincial chargé de l'Intérieur, Ordre public, Sécurité, Population, Décentralisation et Affaires coutumières, Alain Elodji Basi. Cette décision de suspension a été prise lors de la réunion du Conseil des ministres provinciaux tenue le même jour à Mbandaka. Le ministre provincial en charge des Médias a été, quant à lui, chargé de publier un arrêté portant suspension de ce média pour une durée de soixante jours.

Cette radiotélévision, indique Olpa, a été accusée d'inciter la population à la désobéissance civile et de diffuser régulièrement les discours haineux, xénophobes et incendiaires sur ses ondes. « *Le siège de la radio a été assiégé par la police, le 18 novembre 2021, contraignant ainsi le média à interrompre brusquement ses émissions. Le 15 octobre 2021, un mandat d'amener a été émis par le substitut du procureur de la République du Parquet de grande instance de Mbandaka, Pierre-Junior Onadikondo Many, à l'endroit de Steve Iwewe et Viko Lisala, respectivement directeur et journaliste à RTS accusés d'imputations dommageables* », a expliqué l'Olpa.

Lucien Dianzenza

CRISE SÉCURITAIRE

Thomas Lubanga et la Task force au chevet de l'Ituri

Conduite par Thomas Lubanga, la Task force pour la pacification, la réconciliation et le développement de l'Ituri s'est dite prête à mener des actions sur le terrain pour aider le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, à mettre fin aux forces du mal qui écumant cette partie de la République.

C'est ce qui ressort de l'audience que le chef de l'État a accordée à l'entité de la société civile de l'Ituri, dans la soirée le 18 novembre dernier à la Cité de l'Union africaine. « *La situation sécuritaire de l'Ituri est catastrophique. Le chef de l'État s'efforce à juguler cette situation mais il a besoin d'une connaissance approfondie des réalités du terrain et, surtout, des subtilités locales* », a précisé le coordonnateur de la Task force, Thomas Lubanga. Pour lui, ce regroupement composé de toutes les sensibilités sociales et ethniques de l'Ituri est justement une réponse, mieux, un élément essentiel pour ramener la paix et le développement en Ituri. En réaction à la réponse du président de la République, Thomas Lubanga a apprécié sa disponibilité et son sens élevé de l'écoute. « *Le Chef de l'État nous a accueillis à bras ouverts. Il a apprécié les idées avancées parmi lesquelles l'organisation d'une série*

d'activités à côté de notre armée qui fournit des efforts considérables », a-t-il déclaré.

Le coordonnateur de la Task force a saisi cette occasion pour lancer un appel à tous ceux qui sèment la terreur « *d'arrêter d'écrire l'histoire de l'Ituri en lettres de sang* ». Et d'ajouter : « *La violence et l'intolérance ne peuvent amener à quelque chose de bon. Réfléchissons plutôt sur ce qui peut nous amener à la paix et que cette paix soit le rêve de chacun* ».

Notons que cette audience intervient au lendemain de la rencontre du président Tshisekedi avec les députés nationaux de deux provinces sous état de siège dont l'Ituri. Un compromis sur la prorogation de l'état de siège pour la douzième fois avait enfin été trouvé au Parlement; les députés nationaux de ces deux provinces ayant traîné les pas pour son adoption par solidarité aux souffrances de leur population respective.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Kouembemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo

Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CRISE SÉCURITAIRE EN ETHIOPIE

Félix Tshisekedi invite les parties en conflit au dialogue

La situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans le nord de l'Éthiopie et ses conséquences humanitaires désastreuses préoccupe au plus haut point le président de la République démocratique du Congo et président de l'Union africaine, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo.

Dans une déclaration publiée le 18 novembre, le chairman de l'institution panafricaine lance un vibrant appel aux parties impliquées dans le conflit, du nord de l'Éthiopie, pour qu'elles privilégient le dialogue afin de restaurer la paix et la réconciliation nationale. Aussi par sa voix, l'Union africaine condamne-t-elle, avec la dernière énergie, « toute tentative visant au changement anticonstitutionnel d'un gouvernement », peut-on lire dans cette déclaration.

Pour en savoir un peu plus sur l'évolution de la situation sur le terrain, le président Félix Tshisekedi s'était décidé de dépêcher en Éthiopie, à Addis-Abeba, une mission d'information et d'appui aux efforts en cours. Et c'est le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Christophe Lutundula Apala, qui s'est chargé de piloter cette mission censée rétablir, par voie diplomatique, les équilibres rompus dans cette partie du continent.

Entre temps, les efforts de

médiation entrepris au nom de l'Union africaine par l'ancien président du Nigeria, Olusengun Obasanjo, en synergie avec celui du Kenya, Uhuru Kenyatta, sont appréciés par leur homologue congolais qui n'a pas manqué d'apporter tout son soutien à cette initiative commune. Sur la même lancée, le président de l'Union africaine a déclaré apprécier à sa juste valeur, « le travail statutaire louable accompli par le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine » et l'a exhorté à demeurer saisi

de cette question importante de la restauration de la paix en Éthiopie.

Tout en réitérant la solidarité du continent africain avec le peuple éthiopien, le président Félix-Antoine Tshisekedi a, par ailleurs, tenu à rappeler « les principes sacro-saints inscrits dans l'Acte constitutif et les autres instruments juridiques pertinents de l'institution panafricaine, notamment la préservation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République fédé-

rale démocratique d'Éthiopie ». Alors que le conflit et la situation humanitaire dans la région éthiopienne du Tigré ont atteint des « proportions désastreuses » et devant les risques d'escalade et l'absence de solution militaire, les parties antagonistes sont donc appelées à s'engager dans des négociations en vue d'un cessez-le-feu durable et l'instauration des conditions favorables à l'entame d'un dialogue politique.

Alain Diasso

GESTION

L'APLC révèle des détournements à la régie financière de Kinshasa

Après huit mois d'enquêtes et d'investigations menées par ses services, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) a transmis ses conclusions à la justice.



L'APLC, dans ce communiqué, indique que le dossier a été transmis au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa-Matete. « L'APLC n'étant pas une instance judiciaire, laisse le soin aux services compétents de poursuivre la procédure », a précisé ce communiqué signé par le coordonnateur de l'APLC, Thierry Mbulamoko. Et d'indiquer, par ailleurs, que cette agence respecte le principe de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction.

Créée le 28 mars 2020, l'APLC, rappelle-t-on, est l'agence en charge de la prévention et de la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en République démocratique du Congo.

Lucien Dianzenza

EDITION

Asimba Bathy publiera « Lita Bembo, bête de scènes, roi des spectacles »

L'ouvrage est fin prêt et devrait être publié fin novembre mais est renvoyé pour mars 2022 en Belgique.

Auteur de l'œuvre de 108 pages qui sera publiée par Les Editions du crayon noir, sa propre maison d'édition, Asimba Bathy a côtoyé Lita Bembo, un artiste chanteur spectaculaire qui a marqué l'ex-Zaïre dans les décennies 1970 et 1980. A cette époque, Asimba était journaliste chroniqueur musical au quotidien "Salongo" et au journal "Le Soir du Galibot" (1986-1996). Egalement bédéiste, Asimba Bathy a donc gardé la passion et le goût de l'écriture, mais jusqu'à devenir écrivain. « Le livre est écrit depuis le moment de confinement, en avril 2020. Pendant les trois mois de confinement, j'ai écrit quatre livres : sur Lita Bembo, sur Emeneya un autre chanteur qui a marqué son temps, sur "Apolosa" qui relate la naissance de la bande dessinée congolaise, et un roman 'L'Enfer à la mayonnaise' », indique l'auteur. Et à propos de Lita Bembo, les lecteurs liront ceci sur l'endos du livre : « Influencé par Johnny Hallyday, il se battait déjà vers les années 1980 pour faire le voyage de Kinshasa-Bruxelles-Paris, et assister aux concerts de son idole. Collectionneur de magazines people de l'époque et même actuels publiant des articles sur cet artiste de qui il a tout copié : des tenues de scène à la façon de prestes devant le public, Lita Bembo s'est voulu un Johnny Hallyday congolais. Tour à tour Gaby Lita, Sheriff, Gélé, Maquis, Fantomas, Kolo Kwanga, Libeki, Showman (ses sobriquets), il a un credo pour sa maintenance : un artiste n'a pas d'âge. Il s'adapte au temps et l'influence. Fils d'Hélène Mokono et de Charles Lita yi Beti, Gabriel Lita Bembo est né à Kinshasa, le 8 août 1950. Avec Stukas, son groupe, il a servi de pépinière à la musique congolaise ». Parlant de la sortie du livre, Asimba Bathy, dans un entretien exclusif, a expliqué : « Le livre sur Lita Bembo va finalement sortir en mars 2022, je pensais le sortir fin novembre, vu que l'imprimeur est débordé, il a décalé ma programmation et m'a proposé pour janvier 2022. Je vais stocker le livre, je ne le sors pas en janvier parce que c'est une période morte, les gens sortent de fêtes et n'ont plus d'argent, on ne sait vraiment pas faire des dépenses, du coup on aura du mal à vendre le livre. En février, c'est l'anniversaire de la mort de Kester Emeneya, il y a déjà un livre écrit qui sortira à ce moment-là. Le livre de Lita Bembo sortira donc en mars, car un mois après, soit en avril 2022, c'est l'anniversaire de la mort de Papa Wemba, et il y a un livre qui sortira aussi à cette occasion. La publication de l'œuvre sur Lita Bembo sera donc intercalée entre les deux mois, en mars ».

Il a aussi fait part brièvement du contenu de l'ou-

vrage qui en fait rend publics les arcanes de la vie d'artiste, quelques non-dits. « Ce sont les coulisses, des choses que je n'ai jamais dites sur l'artiste, sachant que j'ai réalisé plusieurs interviews et écrit beaucoup d'articles de presse sur lui, il y a donc des choses que je n'ai jamais dites en public, ce sont nos coulisses, nos fréquentations et ses hauts et bas, l'astuce qui a fait qu'il devienne « Lita Bembo » star de la musique congolaise, les artifices qui ont accompagné sa carrière, et puis j'ai noté douze points d'observation sur carrière. Lita Bembo, c'est quelqu'un qui avait une façon particulière d'observer l'espace musi-cal, et de là, il savait qu'est-ce qu'il devait faire exactement pour faire parler de lui, pour se distinguer des autres, pour sortir du lot. J'ai énuméré douze points de provocation, c'était une série de provocations voulues et planifiées qui ont émaillé sa carrière », révèle Asimba Bathy, ne voulant pas tout dire sur cet ouvrage déjà prêt mais qui ne pourra être accessible qu'en mars 2022.

qui est Asimba ?

Né à Watsa, dans l'actuelle province d'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC) en 1956, Asimba Bathy grandit à Kinshasa où il s'affirme comme journaliste et artiste de bande dessinée (BD) autodidacte. Il est le fondateur de Kin Label en 2007, label de la BD le plus connu en RDC qui publie plusieurs magazines ou publications collectives comme « Congo 50 » à l'occasion du cinquantième de l'Indépendance la RDC, ou encore « Chaleur tropicale ». En 2011, Kin Label sort le premier volume de "Revue Amazone BD", l'un des premiers magazines féminins de BD? africaines, avec uniquement des œuvres d'artistes féminines. Son premier travail en solo, « Panique à Kinshasa », paraît en 2014 sous son propre label « Les Editions du crayon noir », fondé en 2014. En 2019, il publie le roman « Le Rasta Man au Cheveux Blancs », « Apolosa, un patrimoine en perte (l'histoire de la naissance de la bande dessinée congolaise) » en 2020. A cheval entre Bruxelles et Kinshasa depuis quelques années, Asimba Bathy sort, en juin 2021, la BD « Lumumba, un homme, une histoire, un destin », en hommage au héros de l'Indépendance du Congo Kinshasa, à l'occasion des 60 ans de sa tragique disparition. L'œuvre est déjà dans des rayons de quelques librairies en Belgique. Toutes ces œuvres sont publiées chez Les Editions du crayon noir, sa propre maison d'édition.

Martin Engimo

CLASSEMENT FIFA

La RDC occupe la 64e place en novembre

La belle prestation des Léopards lors des deux dernières journées des éliminatoires de la Coupe du monde de football Qatar 2022 s'est repercutée sur le classement Fifa (Fédération internationale de football association) pour ce mois de novembre.

Les Léopards messieurs de la République démocratique du Congo (RDC) ont gagné trois places au classement Fifa de novembre, donc l'actualisation a eu lieu le 19 novembre. Ils passent de la 67e à la 64e position, et cela certainement grâce à leurs deux victoires au cours des deux dernières journées des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022. En effet, le 11 novembre dernier, les fauves congolais sont allés dicter leur loi aux Taifa Stars de la Tanzanie, à Dar Es Salam, par trois buts à zéro, avant de soumettre, le 14 novembre au stade des Martyrs à Kinshasa, les Ecureuils du Bénin par deux buts à zéro, en dernière journée.

Et même si la Fédération béninoise de football a introduit un recours auprès de la Fifa suite aux remplacements des joueurs en quatre fenêtres au lieu de trois tel que recommandé par l'instance mondiale du football à la suite de la pandémie de Covid-19, la RDC va pouvoir disputer les

barrages des qualificatifs, du moment que ce recours a été introduit de manière irrégulière (vingt-quatre heures au lieu de deux heures après le match). Bien plus, aucune sanction allant dans le sens de disqualifier la RDC pour cet écart n'est prévue dans cette matière de remplacements en trois temps.

Selon la Fifa qui a fait cette actualisation et qui doit rendre le verdict sur la plainte déposée par le Bénin, la RDC a engrangé 18.02 points entre les deux classements d'octobre et de novembre 2021, pour un total de 1376 points. Elle se retrouve donc au 64e rang mondial et 12e rang en Afrique, derrière le Burkina Faso (11e rang et 60e au monde) et l'Afrique du Sud (13e rang en Afrique et 68e au monde). La Fifa a aussi rendu public le classement des sélections dames, et les Léopards dames de la RDC occupent le 110e rang mondial.

Martin Enjimo



Les Léopards de la RDC.



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO



CHINE / USA

Antony Blinken assure qu'entre la Chine et les Etats-Unis, les Africains «n'ont pas à choisir»

Les Africains «n'ont pas à choisir» dans le contexte de rivalités croissantes entre la Chine et les Etats-Unis, a affirmé jeudi le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken, tout en assurant que son pays pouvait leur offrir davantage en matière de droits démocratiques.

Quelques jours avant que la Chine ne tienne un sommet avec l'Afrique, au Sénégal, le chef de la diplomatie américaine a affirmé que le président Joe Biden a l'intention d'accueillir un sommet avec les dirigeants du continent.

Dans un discours prononcé au siège de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) à Abuja Antony Blinken n'a fait aucune mention explicite de la Chine mais a affirmé savoir que les Africains «se méfient des ficelles» qui accompagnent souvent les engagements étrangers. «Je veux être clair: les Etats-Unis ne veulent pas limiter vos partenariats avec d'autres pays», a-t-il assuré. «Nous voulons renforcer davantage nos partenariats. Nous ne voulons pas que vous fassiez un choix. Nous voulons vous donner des choix». «Notre approche sera durable, transparente, et conduite par des valeurs», a ajouté le diplomate américain.

Les accords sur des infrastruc-

tures avec d'autres nations qui peuvent être «opaques, coercitifs et empêtrer les pays dans une dette inimaginable, détruisent l'environnement et ne bénéficient pas toujours aux habitants», a-t-il déclaré en assurant : «nous ferons les choses différemment».

Le diplomate a reconnu la mé-

de traiter l'Afrique comme un sujet de géopolitique - et de commencer à la traiter comme l'acteur géopolitique majeur qu'elle est devenue.»

Le diplomate, dont la visite officielle en Afrique a commencé au Kenya et doit se terminer au Sénégal, a promis une coopération dans la lutte contre le change-

modèle parfait en matière de démocratie, comme l'a montré l'attaque du 6 janvier des partisans du président Donald Trump contre le capitol.

«Le recul de la démocratie n'est pas seulement un problème africain - c'est un problème mondial. Mon propre pays lutte contre les menaces

compte tenu de sa croissance rapide et de sa présence grandissante sur le plan international. Également présent à Abuja, le porte-parole du département d'Etat américain Ned Price a accusé Pékin de menacer «directement la paix et la stabilité régionales» en Asie, où l'allié des Américains, les Philippines, a accusé la veille la Chine d'avoir tiré au canon à eau sur certains de ses bateaux dans la très disputée mer de Chine méridionale.

Ces dernières années, la Chine a largement investi sur le continent africain, notamment dans les infrastructures et dans l'exploitation de ses matières premières (or et bois notamment). Jeudi, s'exprimant au côté de M. Blinken, le ministre nigérian des Affaires étrangères, Geoffrey Onyeama, a écarté les inquiétudes concernant la Chine, affirmant que la puissance asiatique offrait une grande opportunité pour un pays ayant besoin d'infrastructures.

AFP

«Notre approche sera durable, transparente, et conduite par des valeurs»

fiance de nombreux pays africains. «Trop de fois, les pays africains ont été traités comme des partenaires juniors - ou pire - plutôt que comme des partenaires égaux», a affirmé M. Blinken. «Et nous sommes sensibles au fait que des siècles de colonialisme, d'esclavage et d'exploitation ont laissé des héritages douloureux qui perdurent.» Mais selon lui, l'administration Biden «croit fermement qu'il est temps de cesser

ment climatique et le Covid-19. Face aux priorités de l'ancienne administration Trump, le président Biden a appelé à un nouvel engagement avec l'Afrique mais aussi avec la démocratie. Le président tiendra en décembre un sommet virtuel des démocraties afin de faire preuve de solidarité face à la montée des dirigeants autoritaires dans le monde.

M. Blinken a reconnu que les Etats-Unis n'étaient pas un

qui pèsent sur notre démocratie. Et les solutions à ces menaces viendront autant de l'Afrique que de n'importe où ailleurs.»

«Nous devons montrer comment les démocraties peuvent répondre aux attentes des citoyens, rapidement et efficacement», a-t-il ajouté.

Pour l'administration Biden, la Chine est l'un des principaux défis auquel doivent faire face les Etats-Unis au 21ème siècle,

MALI

Moscou appelé à aider le pays à recouvrer sa sécurité

Le ministre malien des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, a appelé la Russie à aider son pays à assurer sa sécurité, défendre l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté.

Abdoulaye Diop était en visite en Russie, où il s'est entretenu avec son homologue russe, Sergueï Lavrov. « Nous sommes là, pour réaffirmer notre volonté de travailler avec la Russie, pour le renforcement de notre coopération, parce que le Mali n'a rien à cacher en venant à Moscou. Je crois que c'est une relation qu'on fait au grand jour. C'est une relation qui n'est dirigée contre personne mais qui est sensée prendre en charge les préoccupations des Maliens pour assurer leur propre sécurité, défendre l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali », a déclaré le chef la diplomatie malienne.

Le ministre malien des Affaires étrangères a indiqué qu'il s'agissait aussi de renforcer la stabilité du Mali et trouver une relation gagnant-gagnant sur les plans économique et commercial. « Nous sommes là, aussi, pour pouvoir trouver les voies et moyens nécessaires de donner une impulsion à cette coopération sur les questions de défense et de sécurité parce qu'aujourd'hui, le Mali est en train de se battre

pour sa survie. Il y a des plans de partition du pays qui existaient depuis longtemps et nous souhaitons que le Mali soit mis à l'abri », a-t-il poursuivi.

Le Mali attend « de la Russie qui est un partenaire pragmatique, réaliste et qui a su faire preuve d'efficacité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans d'autres théâtres d'opérations. Nous souhaitons pouvoir compter sur les appuis que nous avons demandés sur le plan des équipements militaires, de formation et de tous les moyens qui permettent à nos forces de défense et de sécurité d'être les premiers responsables de la sécurité du pays », a poursuivi Abdoulaye Diop.

Le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, a indiqué, pour sa part, qu'ils fournissent « de l'équipement militaire et de la formation aux cadres de l'armée malienne ». Cette coopération entre la Russie et le Mali vise à soutenir la capacité de défense du gouvernement malien face à la menace terroriste qui se maintient. « Nous allons faire tout ce qui est possible pour

éviter que la menace terroriste pèse sur la structure de l'Etat du Mali », a-t-il souligné.

Concernant l'envoi probable de la société de sécurité privée Wagner, le chef de la diplomatie russe a fait savoir que son pays n'a pas de rapport avec l'activité de ce type de structures. Même si, reconnaît-il, elles sont créées par des citoyens russes. « S'agissant de la nervosité dont font montre les Français et d'autres responsables occidentaux quant aux projets du gouvernement malien de louer les services d'une compagnie militaire privée de la Fédération russe, (...) cela est de la compétence exclusive du gouvernement légitime du Mali », a précisé Sergueï Lavrov. « Si ces contrats sont conclus avec les gouvernements légitimes d'Etats souverains, je ne comprends pas que cela soit perçu de manière négative », a-t-il déploré, en réaffirmant que le Kremlin n'était en rien concerné par ces arrangements privés. Selon Abdoulaye Diop, le Mali n'a signé aucun contrat avec une quelconque société russe.

Noël Ndong

ENCHÈRES EN LIGNE

L'ambassade des États-Unis à Brazzaville lance une vente en ligne via le site : <https://online-auction.state.gov/>. Celle-ci inclut des meubles, des appareils/équipements, des fournitures, des véhicules et d'autres.

Pour participer à la vente, veuillez sélectionner Brazzaville, CG sur la liste de toutes les Ambassades disponibles.

Les instructions sur la façon d'enchérir, payer et récupérer vos articles sont détaillées au bas de la page d'enchères en cliquant sur « FAQ ».

Pour enchérir, veuillez cliquer sur « Connectez-vous pour enchérir » puis sur « Inscrivez-vous » et remplir le formulaire d'inscription.

Le calendrier de la vente est le suivant :

Le 22 novembre à 09h00 : Ouverture des enchères.

Le 3 décembre à 18h00 : Fin de la vente et notification des gagnants par courriel.

8, 9 et 12 Décembre :

Paiement en espèces ou en ligne en cliquant sur « comment payer ».

CÉMAC

La création des centres spécialisés réduirait les évacuations sanitaires

Le Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (Ciespac) a organisé, le 18 novembre à Brazzaville, ses premières journées scientifiques de santé publique. A l'issue de celles-ci, les participants ont suggéré de créer en zone Cémac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) des centres de santé spécialisés pour le traitement des infections, en vue de la réduction des évacuations sanitaires.

La thématique a suscité l'engouement des chercheurs, étudiants finalistes, médecins spécialistes et généralistes, délégués d'institutions sanitaires publiques ou privées. Elle a porté sur les « Défis en ressources humaines pour la santé, en vue de l'atteinte des ODD en zone Cémac ».

Les participants ont relevé en ce qui concerne les problèmes de santé en zone Cémac les convergences, les hétérogénéités et ont reconnu qu'il y a également des pays totalement déficitaires et ceux qui sont en excès global.

« Si l'on dit grief du cœur, quel est le pays de la Cémac qui peut servir de référence ? Si l'on dit chirurgie cardiaque, quel est le pays de la sous-région auquel on peut se référer ? Ce qui amène à réfléchir sur un système de santé sous-régional qui est supra national. Nous voulons, par exemple, un centre Cémac de grief du cœur au Gabon, centre Cémac de chirurgie cardiaque au Congo, etc... Et cela réduirait les évacuations sanitaires à l'étranger. Il est important de développer la coopération sanitaire sous-régionale. Pourquoi le Cameroun n'appuierait-il pas le Tchad ? au lieu d'aller chercher des



spécialistes ailleurs... », a indiqué Pierre Marie Tebeu, directeur du Ciespac.

Ils ont, par ailleurs, critiqué la concentration du personnel de santé dans les grandes villes et en très faible pourcentage dans les villes secondaires des pays de la Cémac.

Selon eux, il y a deux pays de où l'on y trouve une pléthore de spécialistes par rapport aux généralistes: « Nous avons aussi compris que le fait d'être employé dans le pays ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Parfois, il y en a, mais ils ne sont pas employés ou sollicités par le

secteur public ou privé de santé », ont-ils fait savoir.

Les participants ont également décrié la mauvaise répartition géographique du personnel de santé dans les pays de la Cémac, les faibles budgets alloués par les Etats respectifs au secteur de la santé. Budgets auxquels sont extraits les fortes sommes pour les évacuations sanitaires des ressortissants de ces pays à l'étranger. Ils ont suggéré la révision, dans ces pays de la sous-région, des statuts particuliers et généraux des ressources humaines pour la santé.

L'absence des stratégies d'in-

citation financière des structures sanitaires et de leur personnel par les autorités de ces pays de la Cémac a été également relevée. Il en est de même de l'inadaptation des formations sanitaires aux contextes et pratiques évolutifs du système de santé universel. Suivant l'agenda 2030 des Nations unies, le troisième objectif vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à

condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et d'améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement. « Au regard de ce que nous constatons, le processus des évacuations sanitaires reste ostensiblement consommateur du maigre 5% du budget alloué à la santé. La commission de la Cémac peut accompagner le secteur de la santé en développant une politique Cémac des ressources humaines. Il est aussi important, l'utilisation nationale des cadres formés mais aussi dans le cadre de la coopération sous-régionale. Pourquoi aller prendre à l'étranger les cadres que l'on peut avoir au Cameroun, au Congo ou au Tchad ? Donc une politique de développement communautaire des cadres et des structures sanitaires dans la Cémac s'impose », a souligné le directeur du Ciespac.

Fortuné Ibara





**ÉTUDIEZ
AU SÉNÉGAL**



Licences, MBA/Masters
Français et Anglais

Management - Droit
Ingénierie - Digital - Science Politique

www.groupeism.sn

+221 33 869 76 76 +221 76 224 19 40 info@ism.edu.sn

**OSEZ L'EXCELLENCE !
intégrez ISM DAKAR**

DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Près d'une vingtaine de nouveaux déclarants devant la Cour suprême

La troisième audience spéciale de dépôt de déclarations de patrimoine s'est tenue le 19 novembre, à Brazzaville. Elle a connu la participation des membres du bureau de l'Assemblée nationale, de deux ministres et d'autres personnalités.

Premier à ouvrir le bal, le président de la chambre basse du Parlement, Isidore Mvouba, suivi du ministre en charge des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, et du ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Honoré Sayi. Après, s'en sont suivis: le chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty-Mabiala; les autres membres du bureau de l'Assemblée nationale; les présidents des groupes parlementaires et des commissions permanentes, ainsi que la secrétaire générale de cette institution, puis le directeur financier et comptable.

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a aussi déposé sa déclaration de patrimoine. Au niveau de la Cour suprême: le vice-président, Alphonse Dinard Moubanghat Mokozzi; le premier avocat général, Albert Etoto Ebakassa; le président de la chambre administrative, Albert Mbon; et la juge Christine Ntsika-Mayanda ont également déclaré leurs patrimoines.

« Je viens de m'acquitter d'une obligation constitutionnelle pour faire l'adhésion à la politique de transparence, de bonne gestion que prône le président de la République. Je m'en jouis fortement, cela prouve que la démocratie dans notre pays est en marche. C'est un acte d'adhésion à la nécessité d'instaurer dans le pays une politique de la bonne gouvernance », a déclaré Isidore Mvouba, après avoir accompli son acte.

Rendre publiques les déclarations de patrimoine

Député et chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty-Mabiala pense que cet acte s'inscrit dans le cadre des lois sur la



Isidore Mvouba réceptionnant son récépissé/Adiac

transparence dans la gestion des finances publiques votées par le Parlement. Interrogé par la presse si la déclaration du patrimoine suffit pour garantir la transparence de la gestion publique, il a indiqué qu'il s'agit d'un pas de franchi.

« C'est un débat, mais c'est déjà un pas, je ne dis pas que cela suffit, il y aura certainement d'autres actes pour apprécier le patrimoine des hommes politiques... Je crois que c'est un pas qui va dans la bonne direction. Attendons de voir, peut-être d'autres contraintes vont arriver, mais comme on dit, le plus long voyage commence par le premier pas. Voilà le premier pas qui vient d'être franchi », a-t-il dit.

Le deuxième questeur de l'Assemblée nationale, Léonidas Carel Motom, pense que dans les années à venir, « il faut que le législateur travaille pour aller un peu plus loin, c'est-à-dire rendre publiques nos déclarations ».

« La loi s'applique aussi à ceux qui la votent »

Rappelant les obligations de la loi, le procureur général près la Cour suprême, Gilbert Mouyabi, a indiqué que même si les députés ne gèrent pas les deniers publics,

ils exercent le contrôle sur la manière dont les fonds sont utilisés. Cela à travers les contrôles parlementaires, le vote du budget ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale. « Votre action vise la moralisation de la vie publique en vue d'une bonne gouvernance dans notre pays. Vous êtes les véritables chevaliers du plan de la transparence de la gestion de la chose publique. Votre présence ici est un motif de fierté pour notre pays parce que la loi s'applique aussi à ceux qui la votent », a-t-il souligné.

Insistant, de son côté, sur les sanctions prévues à l'article 12 de la loi n°4-2019 du 7 février 2019, le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, a rappelé que la déclaration de patrimoine n'est ni un exercice de séduction, ni une vaine formalité comme certaines personnes sont tentées de le penser. « Faire sa déclaration de patrimoine, c'est manifester son adhésion à une nouvelle forme de gouvernance faite d'éthique, de droiture et rectitude morale, de respect de biens publics afin que naisse entre la fonction, la personne qui l'exerce et la chose publique de toute nature, une relation... », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

ROUTE BRAZZAVILLE-OUESSO-BANGUI-N'DJAMENA

La BDEAC apporte sa contribution pour la construction de l'ouvrage

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a promis, le 17 novembre, d'accorder un financement de cent milliards FCFA, pour l'aménagement du corridor multimodal. Le projet du bitumage du corridor devrait interconnecter le Congo, la Centrafrique et le Tchad.

La réalisation du projet de bitumage de la route d'intégration Brazzaville-Ouesso-Bangui-N'Djamena constitue une avancée majeure pour l'Afrique centrale considérée comme la sous-région la moins intégrée du continent, avec un déficit infrastructurel et une faible connexion entre les réseaux de transports. À cela s'ajoutent de nombreuses tracasseries administratives et policières liées à la navigation sur le réseau fluvial Congo-Oubangui-Sangha.

Pour un coût total estimé à 1,7 milliard de dollars, soit environ 955,4 milliards de FCFA, le projet du corridor n°13 de l'Union africaine constitue l'un des onze projets intégrateurs prioritaires du Programme économique régional de la zone Cémac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Il comprendra quelque 1 310,311 km de corridor, 25,17 km de pénétrantes et 49,07 km de voiries.

Le projet de corridor, qui n'a pas encore commencé, comprendra également la construction et le bitumage des tronçons de route en terre entre Ouesso-Bétou (Congo), Bétou-Mbaiki, et Bossembélé-Mbaikoro (Centrafrique-Tchad), ainsi que la réhabilitation des tronçons de routes bitumées Mbaiki-Bangui et Bangui-Bossembélé (Centrafrique).

Le président de la BDEAC, Fortunato-Ofa Mbo Nchama, a salué l'engagement de son institution en faveur du développement socio-économique et de l'intégration sous-régionale. « La construction de ce corridor fait partie de nos projets intégrateurs prioritaires et porte sur un montant de presque cent milliards de FCFA. Sa réalisation permettra de relier directement trois pays de la Cémac et d'offrir une alternative d'accès à l'Océan atlantique à la République du Tchad et à la République centrafricaine », a-t-il dit, ajoutant que le projet est aussi ouvert aux partenaires privés.

L'ambition des dirigeants de la zone Cémac est de permettre à terme: l'accroissement des échanges économiques inter-États; l'accès direct au port de Pointe-Noire où pourront transiter les marchandises en provenance et à destination de la Centrafrique et du Tchad; la mise en valeur des ressources naturelles et des richesses minières de la région d'Afrique centrale; le désenclavement de certaines zones inaccessibles et la réduction de la pauvreté.

Il faut noter qu'il y a un an, les 16 et 17 novembre 2020, la Commission Cémac a initié une table-ronde à Paris (France), dans le but de mobiliser les investisseurs européens. Le bilan de la table-ronde était qualifié de positif, en raison de nombreux engagements enregistrés du côté des partenaires.

Fiacre Kombo

LE FAIT DU JOUR

De crise en crise

Le temps d'une COP26 clôturée sur une note peu séduisante, et la problématique du changement climatique élevée en priorité absolue pendant deux semaines s'est étoilée au profit d'autres thématiques toutes aussi préoccupantes. Au nombre desquelles figurent la crise des migrants et une autre que l'on pourrait appeler pour sa spécificité, la crise des trouvaillles du ciel. Les deux montrent néanmoins que le monde dans lequel nous vivons est un monde en crise.

Crise des migrants: avant même que le rendez-vous climatique de chez Sa Majesté la reine Elisabeth II, en Grande Bretagne, ne tire ses rideaux, l'Europe, toujours à la pointe de l'actualité mondiale, a découvert qu'à la frontière qui sépare le Bélarus de la Pologne s'entassaient, dans des conditions pitoyables, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à la recherche d'une terre

d'accueil. Le voisin biélorusse jouerait à les pousser vers la Pologne, quitte à les voir fondre dans toute l'Europe et sans doute rendre leur absorption impossible.

La plupart de ces personnes viendraient d'Irak, de Syrie et du Liban. Les deux premiers pays payent les conséquences des expéditions militaires extérieures couvertes par un droit d'ingérence aux interprétations divergentes. Le troisième pays est exposé aux méfaits d'une gestion scabreuse de ses élites politiques. En se préoccupant du sort des migrants, on devrait peut-être songer à faire le bilan de l'unilatéralisme qui consiste à punir les « mauvais » pays sans tenir compte des effets de retour pas toujours maîtrisés qu'il provoque.

Dans le climat éternellement tendu entre l'Europe « fréquentable », celle des 27+1 partant, et l'Europe à pro-

blème, constituée en apparence par les pays de l'ex-bloc soviétique proches de Moscou, les envenimements se radicalisent très vite. A l'unisson, les pays de l'Europe dont Bruxelles est la capitale politique prennent à partie le régime en place Minsk accusé de chercher à déstabiliser un espace géographique qui a vocation à se construire dans une parfaite harmonie. Ces dénonciations font le lit de nouvelles sanctions pour étoffer les premières qui avaient été prises contre le Bélarus au lendemain du processus électoral qui a vu la réélection contestée du président Alexandre Loukachenko, en aout 2020, et la mise au pas de l'opposition.

Crise des trouvaillles du ciel: la destruction par la Russie d'un satellite maison défailant a ému le monde sur la capacité de l'homme à envisager le meilleur et le pire quand il veut. Cette initiative est aussi la preuve que la course vers là-haut redevient le nouveau challenge

des grandes puissances. On sait qu'elles n'avaient jamais abandonné ce projet presque fou de contrôler le ciel après avoir mis la terre en coupes réglées, mais le franchissement une à une des étapes menant à la conquête de plus de place dans le ciel est une lutte qui va se poursuivre entre les « grands » de ce monde. Pour cela, il n'y a pas lieu de considérer que lancés dans une telle concurrence, ces derniers accorderont suffisamment d'attention à la dépollution des climats qu'ils soient environnementaux ou existentiels.

Il reste que sur le strict plan de la performance technologique, l'acte posé par Moscou éveillera la rivalité des capitales occidentales et asiatiques qui ne cessent à leur tour, comme leur concurrente, de vouloir faire du ciel l'endroit le plus risqué de la terre. Notre petit monde n'est pas au bout de ses peines.

Gankama N'Siah



COMMUNIQUE

Une nouvelle acquisition pour le Groupe SUNU : Allianz Congo Assurances

Allianz Congo Assurances fait officiellement partie du Groupe SUNU depuis le vendredi 5 novembre 2021, date à laquelle l'opération d'acquisition-cession a été finalisée entre les groupes SUNU et Allianz.

Allianz Congo Assurances prendra la nouvelle dénomination SUNU Assurances IARD Congo avant la fin du premier semestre 2022.

Avec cette acquisition, le Groupe SUNU fait son entrée sur le marché du Congo- Brazzaville, avec l'objectif d'offrir aux entreprises, aux populations et aux institutions, mais aussi à tous les clients internes et externes, des assurances solides et pérennes.

La stratégie d'expansion en Afrique du Groupe SUNU se poursuit, après la création de SUNU Assurances IARD RDC en 2020 et la présence renforcée ces dernières années de SUNU Assurances au Cameroun, au Gabon et en République centrafricaine.

Parallèlement le Groupe a racheté la participation du groupe Allianz dans SUNU Assurances IARD Centrafrique, suite à une fusion-absorption de ex-Allianz Centrafrique Assurances réalisée en 2019, faisant passer sa part dans le capital de 49,3% à 93,4%.

L'ambition du Groupe se confirme avec la proposition de produits et services financiers dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest et du centre.

A ce jour, le Groupe SUNU est présent dans 16 pays avec 30 sociétés dont

25 compagnies d'assurance (9 Vie et 16 IARD), 1 banque (SUNU Bank),

1 société de Microfinance (Kajas), 1 société de gestion de santé (SUNU Santé),

1 société de participations financières (SUNU Investment) et 1 société de gestion financière (Attica).



NECROLOGIE



Les familles Addhas et Bakat, les enfants Ngassaki et Obambo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille et nièce, enfant, sœur et maman Mme Andovi-Yasse Marguerite Angelou, survenu le 10 novembre 2021 à Pointe-Noire.

La veillée funèbre se tient au n°22, de la rue Moukoulou, (arrêt de bus école de la Liberté) à Talangai.

João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Mafimba et enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, père, oncle et grand-père Bienvenu Alain Patrick Mafimba, survenu le 17 novembre à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°74, de la rue Dahomey à Poto-Poto.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



NECROLOGIE



La famille et les enfants Lembela remercient les parents, amis et connaissances qui de près ou de loin ont exprimé leur prière et assistance tant physique que matérielle lors du décès de leur épouse, mère, grand-mère, fille et sœur Martine Massanga Tchicaya, survenu le 8 novembre à Brazzaville. L'inhumation a eu lieu le samedi 20 novembre au cimetière Loukanga 2. À tous notre inoubliable gratitude. Que Dieu vous bénisse.

COOPÉRATION

Les mairies de Brazzaville et de Dresde consolident leur relation

La mairie de Brazzaville a reçu, le 18 novembre, la visite d'une délégation de la mairie de Dresde, capitale de la Saxe, en Allemagne.

En séjour à Brazzaville, la délégation de Dresde conduite par le maire Dirk Hilbert a eu une séance de travail avec le maire Dieudonné Bantsimba, en présence de son staff. « Nous avons parlé des problèmes d'assainissement, du nettoyage de la ville, des problèmes du jardin d'essai (jardin botanique), du forum qui va s'organiser sur les entrepreneurs allemands qui viendront ici au mois de janvier pour essayer d'échanger avec les hommes d'affaires congolais. Ensuite, nous avons également parlé du problème de la numérisation des services municipaux », a déclaré, à l'issue de la séance, Dieudonné Bantsimba.

Pour la circonstance, le président du Conseil départemental de Brazzaville a rappelé d'autres sujets prioritaires à réaliser qui s'ajoutent à ceux déjà énumérés, notamment l'agriculture urbaine et les start-up qui serviront à aider les petites entreprises du numérique de Brazzaville à se mettre en place (les incubateurs). « Effectivement, nous avons



Les maires de Brazzaville et de Dresde entourés par leurs collaborateurs

constaté que la langue allemande est importante au niveau international. Nous avons négocié avec nos collègues de Dresde pour essayer de développer cette langue dans les établissements scolaires, notamment les lycées de Brazzaville. Nous allons créer des pôles (groupes de développement) de cette langue. Les professeurs

allemands vont venir ici échanger avec nos professeurs, ensuite vulgariser cette langue dans les autres lycées », a ajouté le maire de Brazzaville.

De son côté, le maire de Dresde, Dirk Hilbert, s'est prononcé sur les projets prioritaires à réaliser. « A l'immédiat, nous sommes en train de réaliser et de mettre en œuvre les projets

en commençant par celui de la réhabilitation de l'Ecole Jacques-Opangault dont les travaux seront réalisés en deux phases : la construction des installations sanitaires, l'érection du mur de clôture, puis le projet de jardinage urbain qui a commencé il y a un bon temps et ensuite fournir à la mairie de Brazzaville des véhicules

de ramassage des ordures (...) », a-t-il dit.

Au-delà des projets développés, l'autre temps fort a été la remise d'un logiciel pour les équipements au représentant du lycée technique 1er mai de Brazzaville.

Rappelons que la coopération entre la mairie de Brazzaville et celle de Dresde a commencé depuis 1975.

Guillaume Ondze

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



SERVICE PUBLIC DU TRAVAIL

Redynamiser la commission de litiges

Réunis du 17 au 19 novembre à Brazzaville, à la faveur du deuxième conclave des inspecteurs du travail, les participants ont retenu plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre dont la redynamisation de la commission de litiges.

Après trois jours de travaux, les participants se sont engagés à maintenir le dynamisme enclenché par le conclave de 2019 à travers les actions prioritaires qui y étaient dégagées ; entretenir une attitude de résilience en vue de promouvoir le service public du travail ; assurer la promotion de la sécurité et santé au travail. Ils ont aussi décidé de poursuivre les cérémonies de prestation de serment ; promouvoir le dispositif de veille et d'anticipation sur le climat social ; entretenir les relations fonctionnelles entre le service public du travail et les juridictions compétentes. Il s'agira également d'élaborer les rapports circonstanciés sur les situations ponctuelles



Christian Aboké-Ndza clôturant les travaux/Adiac

; assurer la formation des inspecteurs formateurs cap sur 2022. « Les participants ont adopté une motion en vue de la pérennisation du conclave des inspecteurs du travail par son organisation chaque année et de manière tournante », ont-ils mentionné dans le communiqué final.

Notons que neuf thèmes ont meublé les échanges

entre participants. Il s'agit, entre autres, de l'évaluation de la mise en œuvre du premier conclave ; le service public du travail à l'épreuve de la crise ; l'introduction à la problématique de résilience ; le dispositif de veille et d'anticipation sur le climat social. A cela s'ajoutent l'élaboration et la mise en place d'un guide méthodologique de l'inspection

du travail ; le contrôle des documents administratifs ; la promotion de la sécurité et de la santé au travail au Congo ; l'élément pour la formation des inspecteurs formateurs ; les éléments de planification stratégique. Clôturant les travaux, le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale,

Christian Aboké-Ndza, a rassuré les participants que le chef du département, Firmin Ayessa, veillera personnellement à la mise en œuvre de ces recommandations. Le but étant de faire triompher à jamais la cause juste et noble du travailleur dans les entreprises privées et du patronat dans le pays.

Parfait Wilfried Douniama

MÉDIAS

Le CSLC présente ses excuses à la presse

Suite à l'altercation qui a eu lieu le 4 novembre dernier entre les reporters de la chaîne de télévision privée DRTV et le vice-président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Jean-Pierre Ngoma, le président de l'organe de régulation des médias, Philippe Mvouo, a présenté, le 19 novembre à Brazzaville, des excuses aux responsables des organes de presse publics et privés pour le désagrément causé.

Le 4 novembre dernier, alors que la chaîne de télévision privée, DRTV, était invitée à couvrir une réunion du CSLC, le vice-président de cette institution de régulation des médias, Jean-Pierre Ngoma, s'en est pris publiquement aux journalistes en plein reportage. Au motif que chaque fois que DRTV diffuse les activités du CSLC, elle n'affiche pas son image.

Ce jour-là, devant le président du CSLC, Philippe Mvouo, il a proféré des menaces contre les journalistes au point de les chasser de la salle. De retour à la station, la DRTV a consacré un éditorial spécial pour dénoncer les agissements de Jean-Pierre Ngoma. Récupérée par d'autres médias de la place, puis par les réseaux sociaux, l'affaire a fait tache d'huile dans l'opinion et suscité des remous au sein de la corporation.

Lésé par cette agression verbale des journalistes, Philippe Mvouo, après avoir réuni le collège des membres, a résolu, au nom du CSLC, de présenter ses excuses publiquement, non seulement à la chaîne de télévision « humiliée » mais aussi à la presse dans sa diversité.

« Au nom du collège des membres et de l'ensemble du personnel du CSLC, je vous ai invités ici pour confesser



le tort fait à notre grande famille de communicateurs, à

travers les reporters de DRTV, et très humblement faire pé-

Le président de l'organe de régulation des médias, Philippe Mvouo nitence pour la peine que nous avons tous ressentie.

« J'ai convoqué cette rencontre pour rassurer la grande famille des professionnels de l'information et de la communication que le CSLC est et demeure leur institution de régulation, avec pour l'une des missions fondamentales de suivre les médias et d'assurer leur protection contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre et complète. Le CSLC ne saurait aucunement déroger à cette mission fondamentale »

Recevez mes sincères excuses ponctuées par l'assurance absolue de ce que pareille déconvenue ne se reproduira plus. Oublions ce qui nous est arrivé pour sauver l'essentiel de nos missions respectives et balayer l'accessoire encombrant qui nous éloigne de la vertu de sagesse et de la tolérance », a souligné Philippe Mvouo.

En tant que président de l'organe de régulation des médias, Philippe Mvouo a fait savoir que la mission dévolue au CSLC n'est pas de s'en prendre aux journalistes, plutôt de les défendre dans l'exercice de leur profession.

« J'ai convoqué cette rencontre pour rassurer la grande famille des professionnels de l'information et de la communication que le CSLC est et demeure leur institution de régulation, avec pour l'une des missions fondamentales de suivre les médias et d'assurer leur protection contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre et complète. Le CSLC ne saurait aucunement déroger à cette mission fondamentale », a-t-il conclu.

Firmin Oyé

LEADERSHIP FÉMININ

La performance des femmes souhaitée dans le secteur de la santé

La ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement (MPFIFD), Inès Nefer Bertille Ingani, a plaidé, le 18 novembre à Brazzaville, pour la performance des femmes dans le secteur de la santé ainsi que la création d'un réseau de femmes évoluant dans le secteur de la santé afin de ne pas mettre en péril la santé du couple mère-enfant.

L'appel de la ministre en charge de la Promotion de la femme a été lancé au terme de l'atelier du programme leadership et excellence pour l'amélioration de la performance dans le secteur de la santé dans les pays africains dont le Congo est le pays pilote. Co-organisée par le ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement (MPFIFD) et l'agence pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette rencontre vise à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et à renforcer les fondamentaux du leadership des femmes exerçant dans le domaine de la santé en République du Congo.

Le leadership féminin influence la performance des établissements de santé. En effet, la performance des établissements de santé dépend de la performance organisationnelle, laquelle se nourrit de la diversité des comportements. Au-delà donc d'une plus grande mixité pour des raisons d'équité sociale dans les fonctions de direction, les établissements de santé ont intérêt à élargir la palette des comportements de leurs leaders pour renforcer l'ensemble des dimensions de la performance organisationnelle. D'où l'importance de la prise en compte du leadership féminin.



« Dans le secteur de la santé, la proportion des femmes compétentes au niveau de la prise de décision est faible. Pour que le secteur de la santé soit plus performant, il faut que nous fassions tout ce qui est possible pour que les femmes qui ont des responsabilités soient plus performantes. Nous allons pouvoir nous assurer que les partenaires sont sensibles et que les financements sont trouvés et mis à la disposition de ces femmes leaders et qu'elles mettent

en place un réseau pour former d'autres femmes », a révélé le Dr Lucien Alexis Manga, représentant de l'OMS-Congo.

Au Congo, le leadership féminin fait partie des programmes prioritaires du gouvernement. Ainsi donc, les projets de ces femmes leaders, retenus au cours de l'atelier, bénéficieront du financement des partenaires afin qu'elles matérialisent leurs connaissances dans le cadre du développement de la santé.

« Nous avons senti un investis-

sement des femmes au regard de leur projet proposé à l'issue de l'atelier. L'intéressement des participantes est d'autant plus important pour le couple mère-enfant, la femme enceinte, la gratuité de la césarienne et les maladies sexuellement transmissibles. En bref, qu'elles mettent en place un réseau de femmes évoluant dans le secteur de la santé afin de ne pas mettre en péril la santé du couple mère-enfant », a indiqué la ministre Inès Nefer Ber-

tille Ingani.

Pour la promotion de l'équité du genre dans les établissements sanitaires, une femme leader valorise et motive les membres de son équipe, ce qui contribuera normalement à propulser la performance de l'équipe et à développer le potentiel des collaborateurs. « La dé-marginalisation des femmes est aujourd'hui un principe qui est accepté pour le développement humain et l'éradication de la pauvreté. Notre pays s'inscrit dans la dynamique des conventions internationales pour la prise en compte des besoins et l'aspiration différenciée des femmes et des hommes dans les politiques de développement économique et sociale », a ajouté la ministre de la Promotion de la femme.

Elle a, par ailleurs, reconnu la faible représentativité des femmes dans les structures dirigeantes malgré l'important travail qu'elles exercent. « Que le leadership féminin devienne une nouvelle norme et non une exception. Car une femme épanouie, autonome et éduquée, est un gage d'un foyer heureux, d'une communauté paisible et à terme d'une nation stable et développée », a conclu la ministre Inès Nefer Bertille Ingani.

Fortuné Ibara

COVID-19

L'Agence européenne des médicaments autorise les comprimés de Merck

Le régulateur européen a approuvé vendredi l'utilisation en cas d'urgence, avant son autorisation formelle au sein de l'Union européenne, de la pilule anti-Covid de Merck, et entamé un examen de la pilule anti-Covid de Pfizer, alors que le continent affronte une nouvelle vague de l'épidémie.

Les deux traitements par les géants pharmaceutiques américains sont très attendus, et les études indiquent qu'ils réduisent le risque d'hospitalisation et de décès chez les patients à risques.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a déclaré que bien que le comprimé de Merck n'ait pas encore été approuvé, elle avait émis des recommandations afin que les pays de l'Union européenne puissent individuellement décider de l'utiliser en cas de pic d'infections.

Les états membres peuvent donc désormais l'utiliser pour traiter les adultes atteints de Covid-19 qui n'ont

pas besoin d'oxygène supplémentaire et qui présentent un risque accru de développer une forme sévère de la maladie, a annoncé l'EMA dans un communiqué.

« L'EMA a émis cet avis pour soutenir les autorités nationales qui peuvent décider d'une éventuelle utilisation anticipée du médicament avant l'autorisation de mise sur le marché, par exemple dans les situations d'urgence », observant « des taux croissants d'infection et de décès dus au Covid-19 au sein de l'UE », a souligné le régulateur européen dans un communiqué.

La pilule Merck ne doit pas être uti-

lisée par les femmes enceintes ou les femmes qui n'utilisent pas de contraception et pourraient tomber enceintes, a précisé l'EMA. « Ces recommandations sont données car des études de laboratoire sur des animaux ont montré que des doses élevées de (la pilule Merck) peuvent avoir un impact sur la croissance et le développement du fœtus », a-t-il ajouté. Le régulateur, basé à Amsterdam, dit espérer se prononcer sur l'autorisation formelle de la pilule Merck, également connue sous le nom de molnupiravir, d'ici la fin de l'année. L'EMA a séparément annoncé avoir lancé un examen pour l'autorisation en cas d'urgence de la pilule anti-Covid de Pfizer. « L'EMA examine les données actuellement disponibles sur l'utilisation de Paxlovid, un traitement oral pour Covid-19 développé par Pfizer », a déclaré l'EMA.

Un examen « continu » de la pilule de Pfizer, plus complet, devrait commencer la semaine prochaine, mais le régulateur européen souhaitait être capable de soutenir les autorités « dans les plus brefs délais ».

D'après AFP

Le développeur du Sputnik V estime utile de combiner des vaccins étrangers et russes

L'admission de vaccins étrangers contre le Covid-19 sur le territoire russe est possible, en particulier, parce que les combinaisons de différents vaccins pourraient donner de bons résultats en matière de protection contre le Covid-19, a déclaré vendredi un responsable du centre de recherche Gamaleïa, à l'origine du vaccin russe Sputnik V Dmitri Chtchebliakov lors du troisième congrès des cardiologues de Moscou.

« Mon opinion est que plus il y a de vaccins, et mieux c'est », a-t-il répondu quand on lui demandait si la Russie devait officiellement ouvrir la possibilité de se faire vacciner avec d'autres vaccins.

M. Chtchebliakov a rappelé que le Centre Gamaleïa avec le soutien du Fonds russe d'investissement direct avait déjà mené des études sur des combinaisons de vaccins, par exemple avec les vaccins AstraZeneca, Sinovac et Pfizer. « Nous constatons que la combinaison de différents vaccins fabriqués avec des technologies différentes ne donne que des avantages », a-t-il expliqué.

Pour rappel, le fondateur et directeur général du centre scientifique des recherches en génétique moléculaire DN-KOM Andreï Isaev a partagé avec TASS l'opinion que les vaccins étrangers contre le Covid-19, s'ils étaient admis en Russie, seraient utilisés dans la médecine privée, et que leur coût élevé restreindra le cercle de ceux qui pourront se le permettre.

Cinq vaccins contre le Covid-19 ont été enregistrés en Russie: Sputnik V, EpiVakKorona, KoviVak, Sputnik Light et EpiVakKorona-H.

ITAR TASS



Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 19 novembre 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 19 novembre 2021 par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones en mission, M. Jean Rosaire Ibara, ministre de du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à vingt-neuf reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, l'avis du Comité d'experts, qui a été sollicité, relève que la situation épidémiologique demeure préoccupante, en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics, ce qui justifie de reconduire l'essentiel des mesures

édictees par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus Covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 21 novembre 2021, est souhaitée.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption. Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 17h05, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h30.

Fait à Brazzaville, le 19 novembre 2021

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla**

DEMANDE DE COTATION

RFQ N° UNFPA/COG/RFQ/21/001

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

« Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo ».

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et travaux et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : À propos de l'UNFPA.

Contexte du projet

L'UNFPA nécessite la prestation de travaux de réaménagement de ses locaux sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

A cette fin, l'UNFPA sollicite des cotations de sociétés habilités pour la réhabilitation et la rénovation du bâtiment administratif, du bâtiment annexe, ainsi que l'aménagement extérieure. Ces travaux se composent des huit (8) lots ci-dessous :

- Lot 1 : Gros-œuvre (Travaux généraux) ;
- Lot 2 : Plomberie sanitaire ;
- Lot 3 : Charpente couverture et plafond ;
- Lot 4 : Etanchéité ;
- Lot 5 : Peinture ;
- Lot 6 : Menuiserie Alu, bois et ferronnerie ;
- Lot 7 : Carrelage ;
- Lot 8 : Aménagement extérieur.

Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier de charges.
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

Instructions de soumission

Les sociétés intéressées peuvent retirer le dossier complet de la demande de cotation sur le site : <https://congo.unfpa.org/fr/call-for-submissions> ou à la réception de l'UNFPA dès publication de cet avis.

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III du dossier de demande de cotations et remises à la réception de l'UNFPA sous pli fermé portant la mention « RFQ N UNFPA/COG/RFQ/21/001 « Travaux de réhabilitation des bâtiments administratif et annexe de la représentation de l'UNFPA au Congo », à l'adresse : sis rue Crampel (Face BDEAC), Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, au plus tard le : jeudi 02 décembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+ 1.

Elle peuvent également être envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé à l'adresse e-mail ci-dessous au plus tard le : jeudi 02 décembre 2021 à 17:00, heure de Brazzaville, GMT+ 1.

Nom du contact de l'UNFPA : Marina MALAPET

Adresse e-mail de PSB : bidtender@unfpa.org

DocuSigned by:
Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba
B07320B1EA6F4DB...

Mohamed Lemine Salem OULD MOUJTABA
Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 suite à sa réunion du vendredi 19 novembre 2021

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 s'est réunie pour la 30e fois ce vendredi 19 novembre 2021, de 16h00 à 17h00, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale, le Pr Antoine Ange Abena, président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 30e rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination Nationale.

I/- De l'examen du 30e rapport de la Task force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task force, a indiqué que la situation de la pandémie à Covid-19 dans le monde se caractérise par une nouvelle flambée ; on dénombre globalement 253 206 000 cas confirmés au 15 novembre 2021, soit un taux de positivité 3,3% et 5 346 000 décès pour un taux de létalité de 2,1%.

Depuis le début de la pandémie, l'Afrique recense au moins 8 635 000 cas confirmés et 221 000 décès imputés au coronavirus Covid-19.

Au niveau national, l'évolution des cas confirmés et des décès depuis le lancement de l'opération Coup de poing Covid-19, est présentée ainsi qu'il suit :

la tendance des cas confirmés (455) est en baisse, après le pic observé le 21 octobre 2021 avec 136 au 15 novembre 2021; le pic des décès (20) de ces dernières semaines a été observé le 28 octobre 2021, une baisse régulière ayant été constatée sur les périodes suivantes, pour arriver à 8 décès au 15 novembre 2021 ; le taux de létalité moyen sur la période est de 3,36%, soit un peu plus de deux fois supérieur au taux moyen observé depuis le début de la pandémie (1,79%) ; le pays recense quotidiennement, sur les 7 derniers jours, une moyenne de 85 nouvelles contaminations.

La Coordination Nationale constate et déplore le fait que le maintien à un niveau important du taux de létalité, c'est-à-dire du nombre de décès rapporté au nombre de cas, s'explique essentiellement par le fait, malheureux, que de nombreux patients arrivent trop tardivement dans les centres de prise en charge outillés et compétents pour gérer leur situation et ainsi les sauver.

Au titre de la prise en charge des cas, 7 patients sont hospitalisés à Brazzaville et 5 à Pointe-Noire, tandis que 7 autres patients sont sous oxygène à Brazzaville. 128 patients sont suivis à domicile soit 68 à Brazzaville, 55 à Pointe-Noire et un dernier dans le Kouilou.

Lancée le 18 octobre 2021 par le Premier ministre, chef du gouvernement, pour une durée de 45 jours, l'opération Coup de poing, axée sur sept piliers, a été évaluée à mi-parcours par les Membres de la Coordination Nationale.

Sur le premier pilier de l'opération « Coup de poing », il convient de noter que l'objectif majeur est de vacciner complètement 750 000 personnes au terme des 45 jours de cette opération ; à cet effet, les actions suivantes ont été réalisées :

99 sites fixes ont été rendus fonctionnels sur l'ensemble du territoire national ; mise en place de 31 équipes mobiles fonctionnelles, soit 13 à Brazzaville et 18 à Pointe-Noire; formation de 150 opérateurs de saisie et vaccinateurs à Brazzaville ; mise en œuvre en cours du « pass sanitaire ».

On constate un accroissement du nombre de personnes complètement vaccinées depuis le 18 octobre 2021 ; on dénombre 175 855 personnes complètement vaccinées en 28 jours, soit en moyenne 6 280 personnes par jour, performance à comparer aux 16 700 personnes qu'il faudrait vacciner chaque jour, soit un gap journalier moyen de 10 420 personnes.

La Coordination nationale a pris note du fait que l'intensification des opérations de vaccination doit s'accompagner de la mise en place de 68 nouvelles équipes mobiles, à raison de 4 par district sanitaire, dont 40 à Brazzaville et 28 à Pointe-Noire.

D'autre part, la Coordination nationale relève avec satisfaction que le nombre de vaccins nécessaires a été rendu disponible, soit :

230 400 doses de vaccin Sinopharm ; 374 000 doses de vaccin Johnson-Johnson ; 3 254 doses de vaccin Sputnik V.

Il faut noter qu'à ce jour, le Congo attend :

409 500 doses de vaccin Pfizer et 1 million de doses de vaccin Sinopharm, livrables en deux phases.

Ces doses de vaccins garantissent l'atteinte des objectifs de l'opération coup de poing, soit 574 145 personnes restant à vacciner complètement.

La Coordination nationale appelle donc les Congolaises et les Congolais à se mobiliser afin de se rendre dans les centres de vaccination dédiés ou à faire bon accueil aux équipes mobiles qui se déploient dans les quartiers de nos villes, afin que nous approchions au plus vite de l'immunité collective, seul gage de régression de la pandémie dans notre pays.

Analysant les six autres piliers de l'opération « coup de poing », à savoir la mobi-

lisation sociale et communication sur les risques ; l'amélioration des conditions de recherche et de laboratoire ; la prise en charge optimale des malades ; le renforcement de la coordination des interventions et le leadership ; la surveillance épidémiologique et le contrôle du respect des mesures de prévention, la Coordination nationale a adopté des mesures correctrices ou suggéré des évolutions permettant l'atteinte des objectifs assignés à chacun de ces piliers.

De manière globale, si la Coordination nationale constate quelques frémissements en matière de vaccination, elle a résolu de refaire un point sur le déroulement de l'opération « Coup de poing » lors de sa plus prochaine réunion, afin de se prononcer sur les options possibles, à savoir : la poursuite ou non de l'opération, l'amplification des mesures ou leur assouplissement.

Entre temps, la Coordination nationale rappelle à tous et à chacun que la mesure concernant l'obligation pour les agents et usagers de produire la preuve de leur vaccination pour accéder à certains services administratifs publics ou services privés (ministères, services publics, banques, mutuelles, etc.) entre effectivement en vigueur le 1er décembre 2021. La Coordination nationale invite donc tous les chefs de service et managers concernés à prendre les dispositions nécessaires à son strict respect.

II/- Des recommandations de la Coordination nationale

La Coordination nationale recommande, outre le maintien des dispositions mises en œuvre dans le cadre de l'opération « coup de poing », la reconduction des mesures suivantes :

Proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours à compter du 22 novembre 2021. Maintenir le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures pendant les jours ouvrés et de 20 heures à 5 heures du matin le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés. Maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection. Faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières. Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention. Recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant. Organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination. Poursuivre l'organisation des conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays. Limiter à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire. Réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la Covid-19. Maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire. Interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la Corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan Atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou ; Exiger la présentation, à la frontière, d'un test PCR négatif pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix ans ; Organiser la mise en quatorzaine, à leurs frais, à Brazzaville et à Pointe-Noire, des personnes en provenance de pays à forte circulation des variants ; Obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager à bord le port conforme du masque de protection individuelle ; Exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement de privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et à aérer les espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public ; Faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la Covid-19 ; Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ; Autoriser la reprise des entraînements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives, à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum ; Rendre obligatoire le test RT-PCR pour tous les passagers en provenance de l'étranger.

Fait à Brazzaville, le 19 novembre 2021

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19,

**Le ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du gouvernement
Thierry Lézin MOUNGALLA**



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

AON N° 002-2021/MAETGT/DGGT-CT-CEP

Réf. : Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville.



1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de financer le « Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour la « Fourniture de 450 kits de protection contre la pandémie à COVID-19 au profit du personnel soignant et de la population dans la zone d'influence du Projet ».

2. La Cellule d'Exécution des Projets en partenariat multilatéral de la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) sollicite des offres sous pli fermé de la part de Candidats répondant aux qualifications requises pour fournir 450 kits de protection contre la pandémie à COVID-19 au profit du personnel soignant et de la population dans la zone d'influence du Projet. Ces kits sont composés de : lunettes de protection, combinaisons avec capuche jetable, surchaussures jetables, charlottes jetables, masques chirurgicaux, paires de gants jetables, gel hydroalcoolique. Ces Fournitures sont à livrer à l'Hôpital général de Dolisie dans un délai d'un (01) mois. La procédure de la passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les Candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO, Batignolles Brazzaville, Tél : (242)281.47.13 /

(242) 956.86.64 ; Télécopie : (242) 281.40.21, de 9 heures à 14 heures 30 mn. Les Dossiers d'Appel d'Offres en français peuvent être obtenus par tous les Soumissionnaires intéressés en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus.

4. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO, Batignolles Brazzaville au plus tard le 20 décembre 2021 à 12h 00mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

5. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral,
Coordonnateur : BATOUNGUIDIO

Adresse : sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO, Quartier Batignolles – Brazzaville – République du Congo

Tél : (242)281.47.13 / (242) 956.86.64 ; Télécopie : (242) 868.80.35

**Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur,
BATOUNGUIDIO.-**

REMERCIEMENTS

La famille Mabonzo, Prosper Mabonzo, agent des Dépêches de Brazzaville, Mme Bouyika née Bitsindou Odile, Juge Nkounkou, Valentin Nkounkou, Pothard Mabonzo, Fabrice Mabonzo, Marelle Mabonzo, Vivien Mabonzo et la famille de France : Bitsindou Teka Saint-Eudes, Bitsindou Jean Romain, Bitsindou Lézin Symphorien, Bitsindou Valdie Flore et Bitsindou Elda Ninelle remercient les parents, amis et connaissances qui les ont soutenus spirituellement, physiquement et matériellement lors du décès de leur père, oncle et grand-père, Antoine Mabonzo, survenu le 30 octobre 2021 à Brazzaville. La famille exprime sa gratitude à tous. Paix et Bénédiction.



Le colonel Michel Zamba et la famille Nzamba ont été très touchés par les nombreuses marques d'affection et de compassion qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de leur regretté père et parent Jean Baptiste Nzamba, enseignant à la retraite, le 28 octobre 2021 et inhumé le 28 novembre 2021 à Dolisie.

Ils vous prient de bien vouloir trouver ici, l'expression de leur infinie reconnaissance et de leur profonde gratitude.



Brice Bakouma, agent des Dépêches de Brazzaville et famille remercient les parents, amis et connaissances qui de près ou de loin ont exprimé leurs prière et assistance tant physique que matérielle lors du décès de leur père, oncle et grand-père David Bakouma, survenu le 1^{er} novembre à Brazzaville.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 12 novembre au village Mandoundou, à Louingui (Boko). Que Dieu vous bénisse.



NÉCROLOGIE



Magloire Nzonzi Badiakouahou, Bernadette Mayouma, Olivia Malonga, Claudia Mouanga, Béatrice Meza et la famille Kahunga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fille, nièce, mère et grand-mère, Benoîte Mouanga (Ya Telle) survenu le dimanche 14 novembre 2021 à Pointe-Noire.

Le programme des obsèques se présente comme suit :

Mercredi 24 novembre

-10h00 : levée du corps à la morgue de Pointe-Noire et départ pour le cimetière Loubou ;

-13h00 : retour

-16h00 : fin de la cérémonie.

MARITIME

La ville océanne va abriter une formation sur le droit de la mer

La capitale économique congolaise va accueillir, du 23 au 26 novembre, un atelier de formation sur le droit de la mer et l'analyse juridique du cadre de lutte contre la piraterie et la criminalité maritimes.

Le secrétaire permanent du comité interministériel sur l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, a annoncé la rencontre à l'issue d'un échange avec le chef de bureau de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Baudouin Hamuli Kabarhuza.

Au nombre des participants à cet atelier figurent les représentants du ministère de la Justice, de la marine nationale, de la préfecture de Pointe-Noire, de la gendarmerie, de la police judiciaire et les avocats. « Nous avons exigé et obtenu la continuité de cet atelier. De



Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou et Baudouin Hamuli Kabarhuza (au centre)

ce fait, les participants seront formés du 6 au 9 décembre prochain toujours dans la ville océanne sur l'infraction, la préparation de l'instruction et sur un procès fictif suivant la convention élaborée par la CEEAC », a expliqué Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou.

Cette formation arrive à point nommé au regard des défis auxquels fait face actuellement le secteur maritime, notamment les vols à main armée, la pêche illicite, la pollution, la piraterie, les trafics de drogue et des êtres humains, l'immigration clandestine, ainsi que d'autres actes répréhen-

sibles en mer.

L'atelier de la capitale économique offrira une belle opportunité aux participants de renforcer leurs capacités opérationnelles afin de pouvoir mieux agir sur le terrain.

Selon le secrétaire permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, le Congo s'attèle à mettre sur pied une réglementation nationale relative à la loi maritime. « C'est ce que nous voulons et que nous allons commencer à faire », a-t-il lancé avant de renchérir : « Nous tenons à ce que cette activité soit bien suivie et bien régulée. A ce jour,

nous allons suivre ce grand chemin pour la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique centrale ».

Le chef de bureau de la CEEAC a, pour sa part, souligné la nécessité de prendre soin de la mer qui regorge d'énormes ressources vitales. « Il faut venir en aide à la mer pour pouvoir prévenir les difficultés, les crises qui commencent à s'intensifier et pouvant créer quelques problèmes aux Etats », a-t-il prévenu.

Il a également estimé que les « actions criminelles deviendraient dangereuses si elles touchent les activités humaines, à l'instar du transport et de la pêche. D'où, la nécessité pour la CEEAC de pouvoir mettre en place une structure sur la sécurité et la sûreté maritimes ».

Le représentant de la CEEAC a fait savoir, par ailleurs, que la République du Congo était en avance par rapport aux autres pays de la communauté. Pour lui, en créant le secrétariat permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, les autorités congolaises ont exprimé leur volonté de s'approprier et de mettre en valeur les instruments relatifs à la sécurité et la sûreté maritimes.

Christian Brice Elion

HUMEUR

La violence à l'école, parlons-en !

Ce qui est vrai, si des mesures plus dures ne sont pas prises à temps pour arrêter les velléités criminelles des faux-vrais élèves qui fréquentent certains collèges et lycées de nos villes, les conséquences de leurs actes seront de plus en plus néfastes et atteindront un point de non-retour, car la chose aurait déjà gagné de nombreuses écoles.

Alors, partons d'un cas illustratif. Comment comprendre que dans l'une de nos grandes villes, deux établissements d'enseignement secondaire, pourtant séparés de près de 6 à 8 km, l'un de l'autre, se voient leurs élèves s'opposer méchamment pour se livrer aux bagarres rangées qui se terminent par des conséquences regrettables et inadmissibles ? Il y a là des leçons à tirer de tels comportements des pareils élèves malintentionnés.

Attention ! Tous ces élèves qui arrivent dans des écoles, collèges et lycées surtout avec des gros sacs aux contenus incontrôlés ne sont toujours pas des élèves conscients qui viennent pour suivre des enseignements, mais sont à la recherche des litiges et incidents entre eux. Ces élèves peuvent être facilement identifiés ne serait-ce que par leur accoutrement.

Les gros sacs de ces élèves aux allures des avocats qui se rendent au palais de Justice pour une série de plaidoiries importantes, ne contiennent pas que les cahiers et d'autres objets didactiques mais aussi des armes blanches et d'autres objets dangereux, puisque ces sacs ne sont jamais fouillés de fond en comble par des responsables des établissements. Pire encore, ces élèves ne sont jamais palpés à l'entrée des établissements scolaires et peuvent avoir ces objets dangereux même dans des poches.

Le banditisme des quartiers populaires orchestré par de très mauvais jeunes criminels nommés bébés noirs, koulouna, arabes, américains, sans pitié, sel piment, feux-rouges..., est en train de pénétrer dans les concessions scolaires. Il y a eu des témoignages de certains enseignants qui reçoivent des menaces de ces mauvais élèves, surtout quand ces derniers ont des sales notes lors des évaluations.

Sur la question de la sécurité à l'école, Margaret Shaw, pour le Centre international pour la prévention de la criminalité, parle d'une implication globale faisant intervenir à la fois l'intérieur et l'extérieur de l'école. Ainsi donc, la sécurité à l'école s'avère une affaire commune impliquant la vigilance des parents, de l'école, de la société et de la force de l'ordre, sinon ces enfants vont empêcher les autres de se rendre paisiblement aux cours, et causeront aussi des dégâts humains regrettables.

A bon entendeur salut !

Faustin Akono

AFFAIRE BANQUE POSTALE DU CONGO

Des présumés complices de vol arrêtés

L'enquête sur l'attaque des hackers qui ont volé deux milliards FCFA sur le compte de la banque vient d'avancer ses premiers résultats. De sources policières, au moins quinze personnes ont été écrouées à la Maison d'arrêt de Brazzaville, sans plus de précision.

D'après des informations relayées par les médias, les quinze individus écroués sont inculpés de détournement des fonds, association de malfaiteurs et vol. L'enquête parle d'un vaste réseau impliquant des cybercriminels et des agents travaillant au sein de la Banque postale du Congo (BPC); l'établissement bancaire détenu majoritairement par l'État.

Les responsables de la BPC ne se sont pas encore exprimés officiellement sur l'attaque des hackers, alors qu'elle a fait l'effet d'une bombe sur les réseaux sociaux depuis plusieurs semaines. Ces responsables disent attendre les enquêtes judiciaires en cours avant de pouvoir se prononcer sur le scandale. Selon les mêmes sources, les hackers et leurs complices visaient à détourner un peu plus d'argent de cet établissement mais « qu'ils n'auraient pas eu suffisamment de temps ». À noter que la BPC, ayant débuté ses activités en janvier 2013, est le plus grand ré-

seau bancaire de la République du Congo, avec au moins une trentaine d'agences à travers le pays. Elle représente un capital de plus de dix-huit milliards F CFA répartis entre l'Etat congolais (80%) et la Société des postes et de l'épargne du Congo (20%). La banque est chargée de la domiciliation des revenus de l'État (recettes fiscale-douanières) depuis le lancement de la bancarisation.

Le récent vol constitue une menace aussi bien contre le portefeuille de l'État que contre les comptes des particuliers et d'entreprises. La gravité des faits est résumée dans le mandat de dépôt des quinze personnes écrouées, en lien avec des dispositions du code pénal (articles 265, 266, 267) et de la loi n°21-2020 du 5 juin 2020 sur la cybercriminalité et 15 de la loi n°5-2009 sur la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées.

Fiacre Kombo

COOPÉRATION

Les relations russo-congolaises au beau fixe, selon Gueorguy Tchepik

L'ambassadeur de la Russie au Congo, Gueorguy Tchepik, a dressé, le 18 novembre à Brazzaville, le bilan annuel de la coopération entre les deux pays. Sur les plans de l'éducation, de l'économie, de la science, de l'agriculture, de la santé..., il n'y a aucune zone d'ombre, malgré les contraintes liées à la pandémie de covid-19.

En cette période pandémique (covid-19), le diplomate russe, Gueorguy Tchepik, a ouvert son échange avec la presse sur la coopération sanitaire qui date de l'époque soviétique. « La Russie, qui fait partie des producteurs du vaccin contre la covid-19, a livré au Congo environ 400 000 doses (y compris 250 000 qui arrivent bientôt) pour maintenir l'immunité à un niveau élevé et juguler les effets dévastateurs de la pandémie », a-t-il indiqué. Il a poursuivi que du 15 au 25 du mois en cours, des médecins russes spécialistes en oncologie sont à Brazzaville pour une action humanitaire en faveur des albinos congolais. Il s'agit de traitements de cancer de la peau et formation des médecins congolais. En matière d'éducation, les bourses annuelles octroyées par la Russie ont connu une augmentation. Elles vont passer de 105 à 150, pour l'année académique 2022-2023 : cinquante pour les deuxième et troisième cycles, cent pour le premier cycle.

La décoration du scientifique russe Balabanov

Le premier directeur du laboratoire vétérinaire scientifique de Brazzaville, Vladimir Balabanov, a reçu le 5 août dernier à Brazzaville, la distinction de la « Médaille d'or » dans l'ordre de la médaille d'honneur de la recherche scientifique et technologique congolaise. Pour l'ambassadeur



L'ambassadeur Gueorguy Tchepik devant la presse décoration du scientifique russe.

de Russie, cet événement est le fait le plus marquant de l'année 2021 dans le cadre de la coopération scientifique entre les deux pays. Gueorguy Tchepik a réitéré sa gratitude au président de la République du Congo pour cette

Pas de mercenaires russes en Afrique

Pour le diplomate russe, le terme « mercenaire » n'est pas approprié pour les opérateurs des so-

« Les sociétés militaires privées russes ne représentent pas la Fédération de Russie. Par contre, les Etats souverains confrontés aux problèmes de sécurité ont tout leur droit de signer des contrats avec les sociétés militaires privées, y compris les russes : c'est le cas de la Centrafrique »

ciétés militaires privées russes. « Les sociétés militaires privées russes ne représentent pas la Fédération de Russie. Par contre, les Etats souverains confrontés aux problèmes de sécurité ont tout leur droit de signer des contrats avec les sociétés militaires privées, y compris les russes : c'est le cas de la Centrafrique », a fait savoir le diplomate Gueorguy Tchepik qui a, par ailleurs, précisé qu'au monde, le marché des sociétés militaires privées est surtout partagé entre les Britanniques et les Américains. Aussi, l'ambassadeur a rappelé que la coopération militaire entre la Russie et les pays africains ne date pas d'aujourd'hui et elle se fait dans un cadre réglementaire. Pour Gueorguy Tchepik, l'Afrique et la Russie ont besoin l'une de l'autre. Depuis le premier sommet Russie-Afrique, en octobre 2019 à Sotchi, les deux parties ont fait des progrès dans plusieurs secteurs de coopération. Des structures spécialisées ont été créées, notamment sur le plan économique pour accompagner les investissements. Le deuxième sommet Russie-Afrique qui aura lieu en 2022 sera une occasion de présenter les résultats pour chaque pays. « Nous sommes optimistes qu'avec le Congo, ça ira de mieux en mieux au regard de tout ce que nous avons fait jusque-là », a fait savoir le diplomate russe.

Rominique Makaya

FÉCOJU-DA

Quatorze commissions pour renforcer le travail du bureau exécutif

Le président de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécoju-Da), Me Francis Ata, a récemment mis en place quatorze commissions spécialisées pour faciliter la concrétisation de son projet de développement sportif.

Dirigées par des spécialistes et connaisseurs du judo congolais, les commissions mises en place auront la tâche d'accompagner le travail du bureau exécutif fédéral. Il s'agit de la commission des sages qui est dirigée par le sensei Alexandre Makaya; la commission d'organisation et du règlement dont le président est Me Ange Ombongo. Les commissions comme celles des grades et dan, des ceintures noires, technique nationale, d'arbitrage, pédagogique et éthique, management et marketing sont respectivement présidées par sensei Pascal Ngassaki, Me Alexandre Makaya, Me Pierre Mabialla, Me Henri Nzaou, Me Jean Georges Moulongo et Me Ghislain Allure Boueso N'zambi.

Me Patou Franck Ngaïla devra mettre tout en place pour gérer la commission des judokas de la diaspora tandis que Me Basile Marius Ngassaki conduira aux destinées de la commission des nouvelles technologies de l'information et Guy Alain Mendome prend la tête de la commission communication et médias. Le Dr Rovie Chardel Mananga s'occupe de la commission médicale pendant que la commission sécurité est confiée à Cyr Sosthène Ngalibani. Me Fernand Romain Ondono prend, pour sa part, la commission juridique puis Me Nadège Marina Bicalou évoluera comme présidente de la commission logistique et matériel.

Rude Ngoma

RÉFLEXION

Gare au progrès !

Croire que la maîtrise apparente des nouvelles technologies rendra dans les décennies à venir l'homme moderne plus sage et donc moins dangereux pour lui-même comme pour la nature qui l'entoure est une illusion qui risque de coûter cher, très cher aux prochaines générations. Nous en avons eu la preuve, il y a quelques quarante ans, lorsque les scientifiques américains ont fait de la maîtrise prétendue de l'atome une arme de destruction massive qui a causé la mort de dizaines, de centaines de milliers d'êtres humains. Et nous en aurons à coup sûr une preuve infiniment plus grave dans les prochaines décennies si l'intelligence dite « artificielle », qui gagne de jour en jour du terrain dans la sphère scientifique, finit par imposer sa loi d'airain à la communauté humaine tout entière.

Ce qui vient de se passer dans le

proche espace de la planète où nous vivons, avec la mise en danger mortel des sept astronautes vivant à bord de la Station spatiale internationale par le tir sans préavis d'une fusée russe sur un vieux satellite, montre à quel point le progrès technique et scientifique dont les Grands de ce monde prétendent garder la maîtrise met en danger l'espèce humaine. Incapable de lutter efficacement contre le dérèglement climatique sur le sol de sa propre planète comme vient de le confirmer la COP 26 à Glasgow, l'homme moderne détruit lentement mais sûrement l'espace qui l'entoure en laissant des dizaines de milliers d'objets et de débris d'objets y errer sans le moindre contrôle au risque de provoquer la destruction des satellites et des stations spatiales censées nous permettre de mieux comprendre l'univers qui nous entoure.

Si l'on observe bien le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, il apparaît clairement que loin de tirer des nouvelles technologies les progrès de toute nature que celles-ci pourraient développer, l'homme moderne prépare sans le savoir ou en refusant de le voir des crises qu'il sera à coup sûr incapable de gérer. En témoigne, notamment, le développement par les grandes puissances d'arsenaux militaires dont le coût financier est proprement aberrant étant donné l'ampleur des problèmes sanitaires, environnementaux, sécuritaires, économiques, financiers auxquels les peuples de la Terre sont aujourd'hui confrontés.

Dans ce contexte pour le moins inquiétant, l'on ne saurait trop donner à la réflexion, à la morale, à la conscience individuelle et collective, à la croyance en des autorités divines et en un autre monde

la place qu'elles peuvent et doivent occuper si l'on veut combattre réellement l'instinct de destruction, de conquête, de pouvoir qui anime l'homme depuis la nuit des temps et que les progrès actuels ne cessent d'amplifier comme le prouve la montée des tensions entre les Grands de ce monde. Etant donné la rapidité avec laquelle se développent les nouvelles technologies, il y a indiscutablement urgence, urgence absolue même.

Pour exprimer les choses de façon encore plus claire et brutale, concluons cette réflexion en disant que plus l'homme progresse sur le plan technique et scientifique, plus il doit élever, renforcer les barrières morales qui le protégeront contre les dérives prévisibles dont les tensions présentes donnent une idée aussi précise qu'accablante.

Jean-Paul Pigasse